



RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

1^{er} TRIMESTRE (T1) – NON VÉRIFIÉ

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

Table des matières

1.0	Introduction	2
1.1	Déclarations prospectives.....	2
1.2	Importance relative	2
2.0	Profil de l'entreprise	2
2.1	Mandat.....	3
2.2	Perspectives.....	3
2.3	Changements importants	4
3.0	Analyse du risque.....	4
4.0	Résultats trimestriels	5
4.1	Résultats d'exploitation	5
4.2	Performance financière par rapport au plan d'entreprise	9
4.3	Rapports sur l'utilisation des crédits.....	10
5.0	États financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la SPFL	11
5.1	Déclaration de responsabilité de la direction.....	12
5.2	État intermédiaire consolidé condensé non audité de la situation financière	13
5.3	État intermédiaire consolidé condensé non audité du résultat global.....	14
5.4	État intermédiaire consolidé condensé non audité des capitaux propres.....	15
5.5	État intermédiaire consolidé condensé non audité des flux de trésorerie	16
5.6	Sélection de notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités	17

1.0 INTRODUCTION

Le présent rapport financier trimestriel intermédiaire présente les principales activités et initiatives, les risques et les résultats financiers de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018. Ce rapport financier a été préparé conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que de la norme internationale d'information financière au Canada : *IAS 34 Information financière intermédiaire*. Il doit être lu de pair avec les états financiers intermédiaires résumés non audités et ses notes afférentes, jointes aux présentes. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

1.1 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations et des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels ou les réalisations de la Société soient substantiellement différents des réalisations ou résultats futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

1.2 Importance relative

La direction utilise le principe de l'« importance relative » pour déterminer le contenu du rapport financier trimestriel. Ce principe stipule que tout élément qui pourrait influencer les décisions économiques des parties prenantes de la SPFL, par son omission ou son inexactitude, doit être considéré comme « important ».

2.0 PROFIL DE L'ENTREPRISE

La SPFL est responsable des intérêts fédéraux canadiens de quatre ponts internationaux situés en Ontario, et son siège social est situé à Ottawa, en Ontario. Les responsabilités et les partenariats de la SPFL sont variés et reflètent la situation géographique unique de chaque pont. La SPFL est propriétaire d'actifs et elle assure la supervision à l'égard de l'exploitation des ponts, gère les accords internationaux associés aux ponts, dirige les fonctions d'ingénierie et d'inspection ainsi que celles de la gestion des projets d'investissements en immobilisations.



2.1 Mandat

Le mandat de la SPFL consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance de sorte que ses ponts internationaux et structures associées soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les responsabilités ou activités de la SPFL sont les suivantes :

- a) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés avec ces ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une autre personne, entité juridique ou administration gouvernementale au Canada ou aux États-Unis;
- b) La conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou structures, installations, travaux ou propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que le gouverneur en conseil peut fixer; et,
- c) Les entreprises ou autres activités accessoires aux ponts, autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, visées au paragraphe (a) ou (b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des présents statuts, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

2.2 Perspectives

Les quatre ponts de la SPFL fonctionnent dans des conditions locales différentes et avec des types de trafic différents. Individuellement, chaque pont a ses propres forces et ses propres défis, lesquels sont examinés à la fois par les opérateurs du pont à l'échelle locale et par le siège social, et ce, sur les bases d'un plan consolidé. Pour ces raisons, la SPFL est bien placée pour répondre et s'adapter aux enjeux locaux au fur et à mesure qu'ils se présentent.

Au cours des dernières années, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de projets de grande envergure visant à améliorer et à moderniser les traversées. Au même moment, d'autres projets visant à assurer la longévité des actifs sont en cours, et nous évaluons des projets d'amélioration d'autres installations.

Au cours du trimestre, les projets de construction importants comprenaient notamment :

- a) À Sault Ste. Marie, les projets en cours des deux côtés de la frontière continuent d'améliorer la fonctionnalité et l'aspect du passage frontalier. Du côté de la frontière canadienne, la réfection de l'esplanade canadienne est en grande partie terminée, et la balance des travaux d'un montant de 0,7 M\$ sera exécutée d'ici l'automne 2018.
- b) À Point Edward, d'autres améliorations à la conception de l'esplanade sont prévues pour améliorer le flux du trafic.
- c) À Lansdowne, la part des travaux de construction de la Société pour améliorer la perception électronique des péages se poursuit.

2.2 Perspectives (suite)

- d) À Cornwall, le belvédère du pilier 3S a été ouvert au public au cours du trimestre. De plus, les travaux d'amélioration à l'infrastructure de la route internationale, qui relie les ponts du chenal nord et de chenal sud, vont bon train. La conception du projet se fonde sur l'évaluation environnementale effectuée par le Conseil des Mohawks d'Akwesasne (CMA), qui comprenait plusieurs consultations communautaires. Ce projet de 4 M\$ doit se réaliser d'ici la fin de l'exercice.

En tant que gestionnaire responsable, nous avons récemment investi beaucoup de ressources dans l'amélioration de nos éléments d'actif et dans la consolidation de nos activités, tout en jetant des bases durables pour le nouveau regroupement organisationnel. Puisque son intégration est jalonnée de succès, nous estimons qu'elle peut maintenant se tourner vers une gestion axée sur la croissance, dans un environnement économique qui lui sera favorable. Une croissance qui, nous l'espérons, sera soutenue et concrétisée par un contexte économique plus large. Ainsi, la Société espère profiter des connaissances acquises et des gains en productivité réalisés au cours de sa consolidation des trois dernières années pour propulser ses activités lors de la prochaine phase de ses projets. Elle passera donc d'une stratégie axée sur le renouvellement, la consolidation et l'harmonisation à une stratégie axée sur la croissance de ses activités principales : revenu des péages, longévité de ses ponts par une mise en œuvre d'un plan détaillé de gestion d'actifs et optimisation de ses partenariats pour l'administration des ponts.

2.3 Changements importants

Au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2018, il ne s'est produit aucun changement important à l'égard de l'exploitation de la SPFL, de son personnel et de ses programmes.

3.0 ANALYSE DU RISQUE

RISQUE D'ENTREPRISE

Conformément aux pratiques exemplaires en matière de gestion, la SPFL met à jour et révisé sa politique de gestion des risques de l'entreprise de façon continue, en déterminant et incluant toute modification dans son environnement. Afin de gérer le profil de risque de la Société et de ramener l'exposition au risque à des niveaux raisonnables, des stratégies efficaces à l'égard de l'atténuation des risques et des plans d'action ont été développées, sous la supervision de membres de la haute direction assignés.

Comme indiqué à l'automne 2017, la SPFL a mis à jour son programme de gestion des risques d'entreprise. La direction surveille les progrès de la mise en œuvre des stratégies d'atténuation des risques dans le cadre de la gestion des risques de l'entreprise et fait régulièrement rapport au Conseil d'administration. Aucun nouveau risque n'a été découvert au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2018.

RISQUE FINANCIER

Le modèle de financement vise à générer suffisamment de revenus pour couvrir le décaissement, y compris la dette, ainsi qu'à constituer les surplus d'exploitation nécessaires au financement de réparations et de la plupart des grands projets d'immobilisations. La volatilité actuelle du dollar canadien et la conjoncture économique ont une incidence sur le trafic voyageur à tous les emplacements. Pour atténuer le risque de ne pas atteindre l'autonomie financière, la SPFL continuera à effectuer des examens réguliers des droits de péages avec les partenaires américains, à prendre des mesures de restriction financière continues, à valoriser les études d'ingénierie pour les projets d'immobilisations, à investir dans la technologie, à achever le programme actuel d'amélioration des immobilisations de tous les ponts et à tenir pleinement compte des autres possibilités de revenus. De plus, le remboursement de la dette sera légèrement accéléré pour économiser les frais d'intérêt des années à venir. Bien que les droits de péage ont été ajustés au pont

3.0 Analyse due risque (suite)

international des Mille-Îles le 1^{er} avril 2018, il n'y a eu aucun autre changement aux péages ou à l'exploitation à d'autres emplacements au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2018. Aucun remboursement accéléré de la dette n'a été effectué au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2018, puisque le prochain remboursement accéléré est prévu au deuxième trimestre de 2018-2019.

4.0 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

4.1 Résultats d'exploitation

TENDANCES SAISONNIÈRES

La circulation sur les ponts du portefeuille de la SPFL connaît habituellement des variations saisonnières. En ce qui concerne les revenus, on observe un nombre accru de traversées durant la période allant de mai à octobre. De novembre à avril, le nombre des traversées est toujours moindre, d'où la baisse des produits de péage. Cette tendance de la demande découle principalement de la présence des voyageurs d'agrément et du climat, favorables aux voyages au printemps et en été. Par contre, la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis a également une forte influence sur le trafic international, notamment le trafic de camions, dont les droits de péage sont nettement supérieurs. Les conditions économiques varient moins au fil des saisons, mais dépendent davantage des conséquences du contexte économique de chaque pays.

Quant aux charges, la SPFL assume d'importants coûts annuels d'entretien et de remise en état de ses actifs au cours de la saison de construction, qui s'étend sur les trois premiers trimestres de l'exercice financier. Les dépenses prévues peuvent varier selon les conditions climatiques, surtout au cours du troisième trimestre, avec l'arrivée de l'hiver. On estime que les dépenses d'exploitation et d'administration varient peu au fil des saisons.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits et financement public (en milliers de dollars)

	30 juin 2018 (non audités)	30 juin 2017 (non audités)	Variance
Péages	7 830	7 834	(4)
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	1 792	1 635	157
Contrats de location et permis	1 076	989	87
Intérêts	147	137	10
Bureau de change	-	102	(102)
Autres	66	248	(182)
Total des produits	10 911	10 945	(34)
Financement public	841	498	343

Péages et pont international des Mille-Îles : En comparaison du T1 2018-2019 par rapport au T1 2017-2018, la SPFL a connu une augmentation du trafic payant global de 3,84 %, soit une augmentation de 4,93 % du volume des véhicules de tourisme et de 0,72 % du volume de véhicules commerciaux. L'augmentation des volumes de véhicules de tourisme par emplacement varie entre 0 % et 7,56 %. L'augmentation des volumes de véhicules commerciaux par emplacement varie entre 0,40 % à 1,08 %. Bien que les volumes de trafic payant soient en hausse, les revenus pour le T1 2018-2019 se comparent à ceux du T1 2017-2018, car le dollar canadien a été plus fort cette année au cours de la période allant d'avril à juin (2018 - 1,00 \$ US = 1,29 \$ CA par rapport à 2017 - 1,00 \$ US = 1,35 \$ CA) et les péages sont perçus dans les deux devises.

4.1 Résultats d'exploitation (suite)

Contrats de location, permis et bureau de change : Il n'y a plus de produits du bureau de change au pont Blue Water en raison de la fermeture du bureau de change en février 2018. Cet immeuble est maintenant loué à un tiers qui exploite une entreprise commerciale. À la suite de la signature de ce nouveau bail, les produits locatifs et de permis ont augmenté.

Financement gouvernemental : Le financement gouvernemental comptabilisé dans les produits comprend le financement d'immobilisations reporté ainsi que le financement reçu à l'égard des coûts de démantèlement engagés pour les ponts à Sault Ste.Marie et Lansdowne. Au cours du T1 2018-2019, il n'y a eu aucun financement pour les coûts de démantèlement, car cette partie des projets à Sault Ste.Marie et Lansdowne s'est terminée avant le 31 mars 2018. Par conséquent, le financement gouvernemental représente l'amortissement du financement d'immobilisations reporté, puisque les projets connexes sont maintenant en service. Au T1 2017-2018, un montant de 0,4 M\$ a été reçu pour les coûts de démantèlement et un montant de 0,1 M\$ a été comptabilisé à titre d'amortissement du financement d'immobilisations reporté.

Charges d'exploitation et d'intérêts (en milliers de dollars)			
	30 juin 2018 (non audités)	30 juin 2017 (non audités)	Variance
Fonctionnement	1 813	1 899	(86)
Pont international des Mille-Îles	1 440	1 550	(110)
Bureau de change	-	190	(190)
Entretien	3 791	2 715	1 076
ASFS et ACIA	1 693	1 608	85
Administration	1 883	1 887	(4)
Total des charges	10 620	9 849	771
Charges d'intérêts	1 159	1 202	(43)

Exploitation, pont international des Mille-Îles; exploitation et administration, ASFC et ACIA : Ces charges sont conformes au budget et se comparent à celles du T1 2017-2018.

Bureau de change : En février 2018, la SPFL a cessé ses activités de bureau de change au pont Blue Water à Point Edward. Par conséquent, il n'y a aucune charge associée au bureau de change cette année.

Entretien : Le 31 mars 2018, la SPFL a révisé les durées de vie utile de la peinture et du pavage au pont Blue Water ainsi que du toit d'un bâtiment à Point Edward. Cela s'est traduit par une hausse de l'amortissement de 0,6 M\$ au T1 2018-2019. De plus, les charges d'amortissement ont également augmenté de 0,2 M\$ au T1 2018-2019 par rapport au T1 2017-2018 en raison de l'achèvement des projets. Les frais d'entretien autres que l'amortissement ont augmenté de 0,2 M\$ au T1 2018-2019 par rapport au T1 2017-2018, et comprennent de légères augmentations de salaire, des coûts de services publics et des coûts généraux d'entretien.

Charges d'intérêts : Au fur et à mesure que la SPFL effectue des paiements sur ses emprunts bancaires et ses obligations à payer, les charges d'intérêts diminuent. Des économies supplémentaires sur les charges d'intérêts sont également réalisées au fur et à mesure que les prêts bancaires sont remboursés à échéance.

4.1 Résultats d'exploitation (suite)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

État consolidé de la situation financière (en milliers de dollars)			
	30 juin	31 mars	
	2018	2018	
	(non audités)	(audités)	Variance
Actifs			
Actifs financiers	40 975	39 171	1 804
Actifs non-financiers	396 597	400 528	(3 931)
Total des actifs	437 572	439 699	(2 127)
Passif			
Passifs courants	20 244	21 433	(1 189)
Passif non courants	179 904	180 842	(938)
Total du passif	200 148	202 275	(2 127)
Total des capitaux propres	237 424	237 424	-

Actifs financiers : Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les clients et autres débiteurs. La SPFL surveille son solde de trésorerie afin de s'assurer que des fonds soient disponibles pour rembourser sa dette et que les excédents de trésorerie soient investis pour payer des projets d'immobilisations. Au cours de ce trimestre, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 8,1 M\$, soit 4,0 M\$ en trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations des éléments du fonds de roulement hors trésorerie, et 4,9 M\$ en investissements ont été encaissés, puisqu'au T2 2018-2019, la SPFL effectuera un paiement semestriel régulier de ses obligations à payer et de l'un des emprunts bancaires.

La majeure partie des créances concerne les demandes de financement gouvernemental effectuées pour d'importants projets d'immobilisations de la SPFL. Ainsi, nous nous attendons à des variations, puisque les créances dépendent du niveau des dépenses engagées pour les projets en capital et du moment où nous recevons le financement. Le financement à recevoir au 30 juin 2018 représente 1,4 M\$ de moins que celui reçu au 31 mars 2018.

Actifs non financiers : Les actifs non financiers se composent principalement d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, ainsi que les charges payées d'avance, les immobilisations incorporelles et de mesures incitatives à l'égard du bailleur. Au T1, les acquisitions d'immobilisations corporelles, principalement attribuées la construction de la bretelle d'accès d'urgence à Point Edward, se sont élevées à 0,8 M\$ et ont été compensées par un amortissement de 4,6 M\$. Il n'y a pas d'écarts importants dans les charges payées d'avance, les immobilisations incorporelles et les mesures incitatives à l'égard du bailleur. Puisque les importants projets d'immobilisations à Lansdowne et à Sault Ste.Marie ont en grande partie été achevés au 31 mars 2018, on note une diminution importante des acquisitions d'immobilisations par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, la mise en service de ces actifs se traduit par une hausse de l'amortissement.

Passifs courants : Conformément à la diminution du niveau des charges pour les projets d'immobilisations, les fournisseurs et autres créditeurs et retenues de garantie ont diminué au 30 juin 2018 par rapport au 31 mars 2018. Aucun changement important n'a été apporté à la portion à court terme des avantages sociaux des employés, des revenus reportés, des emprunts, des obligations à payer et du financement d'immobilisations reporté.

4.1 Résultats d'exploitation (suite)

Passifs non courants : Le seul changement important entre le 30 juin 2018 et le 31 mars 2018 a trait à une diminution de 0,8 M\$ du financement d'immobilisations reporté. Le T1 2018-2019 n'affiche aucun crédit parlementaire comptabilisé, car les travaux sur les projets d'immobilisations reprennent durant les mois d'été. Le montant de 0,8 M\$ représente l'amortissement du financement d'immobilisations reporté pour les actifs actuellement en service. Consulter la section 4.3 pour plus d'information sur le financement gouvernemental. Il n'y a pas de changements importants aux emprunts et obligations à payer puisque les remboursements sont prévus au T2 2018-2019.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

	30 juin 2018 (non audités)	30 juin 2017 (non audités)	Variance
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	4 035	7 360	(3 325)
Flux de trésorerie provenant (affectés) des activités d'investissement	4 153	(8 166)	12 319
Flux de trésorerie nets affectés des activités de financement	(85)	(131)	46
Augmentation (diminution) nette	8 103	(937)	9 040

La Société continue d'afficher des flux de trésorerie provenant de l'exploitation positifs pour le trimestre. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation ainsi que le produit des placements seront utilisés au T2 2018-2019 pour payer un paiement semestriel régulier des obligations à payer de 4,4 M\$ ainsi que pour rembourser l'un des emprunts bancaires d'un montant de 3,2 M\$.

4.2 Performance financière par rapport au plan d'entreprise

Le tableau suivant montre un aperçu des produits et des charges réelles par rapport aux prévisions pour la période complète de 12 mois du plan d'entreprise annuel de 2018-2019.

Produits et financement public (en milliers de dollars)			
	30 juin 2018 (3 mois)	Plan corporatif (12 mois)	Pourcentage
Péages	7 830	30 272	26%
Pont international des Mille-Îles	1 792	7 168	25%
Contrats de location et permis	1 076	4 532	24%
Intérêts	147	589	25%
Autres	70	30	233%
Total des produits	10 915	42 591	26%
Financement public	841	4 082	21%

Selon les tendances saisonnières, le deuxième trimestre affiche généralement les produits de péage les plus élevés. Puisque le produit des péages au T1 2018-2019 excède légèrement 25 % du budget annuel, on s'attend à ce que le produit annuel soit supérieur aux prévisions budgétaires. Cependant, selon la situation de l'économie au cours des mois d'été, une baisse des volumes pourrait se produire. De même, comme une partie des produits de baux et de permis est conditionnelle au volume des ventes des boutiques hors taxes, on s'attend également à ce que les produits augmentent au deuxième trimestre en raison de tendances saisonnières.

Charges d'exploitation et d'intérêts (en milliers de dollars)			
	30 juin 2018 (3 mois)	Plan corporatif (12 mois)	Pourcentage
Fonctionnement	1 813	7 632	24%
Pont international des Mille-Îles	1 440	6 942	21%
Entretien	3 791	12 421	31%
ASFC et ACIA	1 693	8 114	21%
Administration	1 883	7 755	24%
Total des charges	10 620	42 864	25%
Charges d'intérêts	1 159	4 296	27%

La SPFL surveille de près ses charges d'exploitation par rapport au budget afin de s'assurer que les produits financent adéquatement les charges. À part les frais d'entretien, toutes les charges d'exploitation représentent environ un quart des charges annuelles. Les frais réels d'entretien devraient être plus élevés que prévu, car le budget a été préparé avant le changement à l'égard de l'amortissement pour la peinture et le pavage au pont Blue Water ainsi que le remplacement de la toiture à Point Edward.

Les charges d'intérêts s'alignent sur le budget puisqu'elles diminueront du deuxième trimestre au quatrième trimestre.

4.3 Rapports sur l'utilisation des crédits

La SPFL reçoit actuellement des crédits parlementaires uniquement pour ses projets aux ponts de Cornwall et de Lansdowne, ainsi que pour les exigences de l'ASFC à Sault Ste.Marie et à Lansdowne. Le projet de Sault Ste.Marie est financé par le gouvernement du Canada, mais il est couvert par un accord de contribution.

Crédits parlementaires (en milliers de dollars)		
	30 juin 2018 (non audités)	30 juin 2017 (non audités)
Budget principal des dépenses	3 473	22 885
Demande de report des années précédentes	-	-
aux années futures ⁽¹⁾	-	(3 473)
Financement disponible	3 473	19 412
Prélèvement ⁽²⁾		
Réel	-	8 704
Plan	3 473	10 708
Prélèvement total	3 473	19 412
Crédits parlementaires résiduels	-	-

⁽¹⁾ Les approbations seront recherchés lors d'exercice budgétaires futurs

⁽²⁾ SPFL reçoit généralement leurs financements seulement lorsque les dépenses ont été encourues

Le financement relatif au pont de Cornwall sera utilisé principalement au T2 et T3 2018-2019.

Le projet de 51,6 M\$ à Sault Ste.Marie a été mis en route en 2009 et les travaux sont financés par le fonds pour les ports d'entrée et les passages frontaliers. Dans le cadre de ce projet, il reste 0,7 M\$ à utiliser d'ici la fin du T3 2018-2019.

5.0 ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS CONDENSÉS NON AUDITÉS DE LA SPFL

Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2018

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la SPFL ont été préparés par la direction, révisés par le comité des finances et de la vérification, puis approuvés par le Conseil d'administration de la SPFL. Les vérificateurs externes de la SPFL n'ont pas audité ni révisé ces états intermédiaires consolidés condensés.

5.1 Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL) est responsable de la préparation et de la présentation justes de ces états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, à la norme IFRS IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi qu'aux contrôles internes qu'elle juge nécessaires afin de permettre la préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités. La direction a aussi la responsabilité de veiller à ce que toute autre information que renferme le présent rapport financier trimestriel soit conforme, là où il y a lieu, aux états financiers consolidés condensés non audités.

La Société des ponts fédéraux Limitée a complété la consolidation des états financiers intermédiaires consolidés non audités et a mis en place et applique désormais les contrôles internes appropriés à cette fin. Pour préparer les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités, la direction de la Société des ponts fédéraux Limitée s'en remet à l'information financière non auditée que lui communique sa filiale en propriété exclusive, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée, et à l'information financière non auditée provenant de ses partenaires internationaux. L'information financière que lui fournit la filiale et les partenaires internationaux, ainsi que les contrôles internes établis et appliqués pour recueillir cette information, sont la responsabilité de la direction de chacune de ces filiales.

Compte tenu de notre connaissance de la situation financière, des résultats des opérations et des liquidités de la Société et en raison de la confiance que nous accordons à l'information financière recueillie et aux contrôles internes établis et appliqués par la filiale en propriété exclusive et les partenaires internationaux, ces états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités présentent avec précision et à tous les égards la situation financière, les résultats d'exploitation et les liquidités de la Société à la date et pour les périodes indiquées dans les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités.



Micheline Dubé
Présidente et première dirigeante



Natalie Kinloch
Chef des finances et des opérations

Ottawa, Canada
30 août 2018

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé de la situation financière
au 30 juin 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2018	31 mars 2018
		non audités	
		\$	\$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		13 127	5 024
Placements		21 948	25 816
Clients et autres débiteurs		1 300	2 731
Charges payées d'avance		608	631
Total des actifs courants		36 983	34 202
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	7	375 820	379 546
Immeubles de placement		19 908	20 083
Immobilisations incorporelles		15	18
Incitatif à la location du bailleur		246	250
Placements		4 600	5 600
Total des actifs non courants		400 589	405 497
Total de l'actif		437 572	439 699
Passif			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs		4 132	5 478
Avantages du personnel		1 320	1 036
Retenues de garantie		463	601
Produits différés		2 502	2 561
Partie à court terme des emprunts		3 564	3 494
Partie à court terme des obligations à payer		4 863	4 863
Partie à court terme du financement d'immobilisations différé		3 400	3 400
Total des passifs courants		20 244	21 433
Passifs non courants			
Emprunts à payer		5 339	5 494
Obligations à payer		57 052	57 052
Avantages du personnel		6 557	6 450
Produits différés		1 631	1 668
Financement différé lié aux immobilisations corporelles		102 794	103 635
Provisions		6 292	6 292
Incitatif à la location du preneur		239	251
Total des passifs non courants		179 904	180 842
Capitaux propres			
Capital social – deux actions sans valeur nominale		-	-
Bénéfices non distribués		237 620	237 647
Cumul des autres éléments du résultat global		(196)	(223)
Total des capitaux propres		237 424	237 424
Total des capitaux propres et du passif		437 572	439 699

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé du résultat global
pour les trois mois se terminant le 30 juin 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2018	30 juin 2017
	non audités \$	non audités \$
Produits		
Péages et services	7 830	7 834
Produits tirés du pont international des Mille-Îles	1 792	1 635
Contrats de location et permis	1 076	989
Intérêts	147	137
Bureau de change	-	102
Profit de change	-	177
Autres	66	71
Total des produits	10 911	10 945
Charges		
Fonctionnement	1 813	1 899
Charges liées au pont international des Mille-Îles	1 440	1 550
Bureau de change	-	190
Entretien	3 791	2 715
Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments	1 693	1 608
Administration	1 883	1 887
Total des charges	10 620	9 849
Résultat d'exploitation avant le financement public	291	1 096
Financement gouvernemental		
Amortissement du financement d'immobilisations différé	841	147
Financement lié aux provisions	-	351
Total du financement gouvernemental	841	498
Éléments hors exploitation		
Charges d'intérêts	(1 159)	(1 202)
Total du résultat hors exploitation	(1 159)	(1 202)
Résultat net	(27)	392
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies		
Perte à la réévaluation des placements disponibles à la vente	27	(53)
Profit cumulé reclassé en résultat à la vente de placements disponibles à	-	
Total des autres éléments du résultat global	27	(53)
Total du résultat global de la période	-	339

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé des variations des capitaux propres
pour les trois mois se terminant le 30 juin 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Bénéfices non distribués non audités \$	Cumul des autres éléments du résultat global non audités \$	Total non audités \$
Solde au 1 avril 2017	238 098	(33)	238 065
<i>Total du bénéfice global</i>			
Bénéfice net	392	-	392
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente	-	(53)	(53)
Perte de réévaluation des placements disponibles à la vente	-	-	-
Total des autres éléments du résultat global		(53)	(53)
Total du résultat global	392	(53)	339
Solde au 30 juin 2017	238 490	(86)	238 404
Solde au 1er avril 2018	237 647	(223)	237 424
<i>Total du bénéfice global</i>			
Bénéfice net	(27)	-	(27)
<i>Autres éléments du résultat global</i>			
Gain actuariel			
Profit cumulé reclassé au résultat suite à la vente des placements disponibles à la vente	-	27	27
Perte de réévaluation des placements disponibles à la vente	-	-	-
Total des autres éléments du résultat global	-	27	27
Total du résultat global	(27)	27	-
Solde au 30 juin 2018	237 620	(196)	237 424

La Société des ponts fédéraux Limitée

État consolidé des flux de trésorerie

pour les trois mois se terminant le 30 juin 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2018	30 juin 2017
	non audités	non audités
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	(27)	392
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement du financement d'immobilisations différé	(841)	(147)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 434	3 893
Amortissement des immobilisations incorporelles	3	2
Amortissement des immeubles de placement	172	152
Perte à la cession d'actifs	37	-
Variation des avantages du personnel	391	127
	4 169	4 419
Variations du fonds de roulement :		
Clients et autres débiteurs	1 431	437
Incitatif à la location du bailleur	4	4
Charges payées d'avance	23	141
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 346)	4 107
Provisions	-	(333)
Retenues de garantie	(138)	(1 344)
Incitatif à la location du preneur	(12)	(12)
Produits différés	(96)	(59)
	(134)	2 941
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	4 035	7 360
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Paiements au titre d'immobilisations corporelles	(742)	(12 979)
Financement public lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles reçu	-	13 684
Produit de la vente de placements	5 234	2 835
Achats de placements	(339)	(11 706)
Flux de trésorerie nets provenant (affectés) des activités d'investissement	4 153	(8 166)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Trésorerie et équivalents de trésorerie reçus d'anciennes sociétés		
Remboursement des emprunts	(85)	(131)
Flux de trésorerie nets affectés des activités de financement	(85)	(131)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 103	(937)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	5 024	8 731
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	13 127	7 794

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est une mandataire de Sa Majesté non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports. La Société est une nouvelle entité issue de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste. Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW ») le 1^{er} février 2015. La dernière fusion prévue de cette Loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPVIM »), n'a pas encore été réalisée. La dernière fusion prévue par cette Loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPVIM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société sont la propriété et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province de l'Ontario, au Canada, et l'État de New York ou l'État du Michigan, aux États-Unis d'Amérique (les « É.-U. »). En outre, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPVIM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall, en tant qu'entreprise commune selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (la « SLSDC »), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPVIM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'accord a été conclu avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (le « MDOT »). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la « SSMBA »), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (l'« IBA »), une entité du MDOT. L'accord applicable à l'exploitation du pont international des Mille-Îles a aussi été conclu avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (la « TIBA »), une entité du comté de Jefferson, dans l'État de New York. Au passage frontalier entre Point Edward, en Ontario, et Port Huron, au Michigan, la Société détient et exploite la partie canadienne du poste. La partie américaine du passage frontalier est détenue et exploitée par le MDOT.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est vue octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Une disposition semblable de la *Loi sur la protection des végétaux* prévoit le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPVIM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

2. BASE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités de la Société ont été préparés selon la Norme internationale d'information financière 34 (IAS 34) et ne comprennent pas toute l'information nécessaire pour les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018. Ces états financiers consolidés résumés non audités suivent les mêmes politiques et méthodes comptables, comme déclaré à la note 2 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes ou de nouveaux amendements, comme indiqué ci-dessous.

a) Nouvelles normes ou nouveaux amendements adoptés par la SPFL

La Société a adopté deux nouvelles normes et une nouvelle interprétation d'une norme existante : IFRS 9, *Instruments financiers*; IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*; et IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*. La Société a également mis en œuvre les amendements à la norme IAS 40, *Immeubles de placement*. Par conséquent, la Société a dû modifier ses méthodes comptables et apporter des rectifications rétrospectives en adoptant les normes IFRS 9 et IFRS 15. La nouvelle interprétation de la norme IFRIC 22 et les amendements à la norme IAS 40 n'ont pas eu d'incidence sur les méthodes comptables et n'ont pas donné lieu à des rectifications rétrospectives.

b) Changements à la méthode comptable

Comptabilisation des produits

La Société permet aux particuliers et aux entreprises d'utiliser le pont en échange d'un droit fixe par accès. Les revenus sont comptabilisés lorsque le contrôle du produit a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers ou les entreprises qui reçoivent les marchandises. Dans le cas de la Société, le contrôle est transféré et, par conséquent, les produits sont comptabilisés au moment où les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux traversent le pont. Lorsque les particuliers et les entreprises paient les droits de péage d'avance, les montants sont inclus dans les produits reportés jusqu'à ce que les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux traversent le pont. Un compte débiteurs est comptabilisé lorsque les véhicules commerciaux traversent le pont, moment où la contrepartie est inconditionnelle, puisque seul le temps écoulé est requis avant que le paiement soit exigible.

Les produits des activités de change sont comptabilisés au moment où chaque transaction est conclue, où le contrôle du produit a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers ou les entreprises qui reçoivent les marchandises. Les paiements reçus en dollars américains sont convertis en dollars canadiens aux taux de change du jour. Les flux de trésorerie du bureau de change sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'année et cette conversion est également incluse dans les produits du bureau de change. Les produits des activités de change ont cessé en février 2018.

Comptabilisation du pont international des Mille-Îles

La Société poursuit sa comptabilisation de la quote-part des produits bruts, des charges brutes et de l'amortissement des immobilisations corporelles. À l'image de la méthode comptables des revenus ci-dessus, les revenus bruts du pont international des Mille-Îles sont comptabilisés au moment où les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux traversent le pont.

2. BASE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Par la suite, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- ceux qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global; et
- ceux qui doivent être évalués au coût amorti.

Le classement dépend des activités de la Société pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Coût amorti : Les actifs détenus aux fins de recouvrement des flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation est directement comptabilisé en résultat net. Les pertes de valeur sont également comptabilisées dans le résultat net.

Juste valeur évaluée par l'entremise d'autres éléments du résultat global : Les actifs détenus pour le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et pour la vente d'actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie de l'actif représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou pertes de valeur et des produits d'intérêts. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment, et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, est classé en fonction du cumul d'autres éléments du résultat global au résultat net et comptabilisé à titre de gain ou de perte. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers de la Société sont classés comme suit :

Actifs financiers	Classification	Évaluation ultérieure
Placements	Juste valeur évaluée par l'entremise d'autres éléments du résultat global	Juste valeur
	Coût amorti	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Coût amorti	Coût amorti

La SPFL évalue de façon prospective les pertes sur créances prévues associées à chaque catégorie d'actifs financiers. La méthode d'amortissement appliquée dépend de l'augmentation significative ou non du risque de crédit. Pour les clients et autres débiteurs, la SPFL applique l'approche simplifiée, qui exige que les pertes prévues sur la durée de vie utile soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

Il n'y a pas de modification de la méthode comptable relative aux passifs financiers.

3. INCIDENCE DE L'ADOPTION DES NORMES IFRS 9 et IFRS 15

La présente note explique l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, et de la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ainsi que sur les états financiers consolidés et présente également les nouvelles méthodes comptables appliquées à compter du 1^{er} avril 2018, lorsqu'elles diffèrent de celles appliquées au cours des périodes antérieures.

a) Incidence de l'adoption de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*

La norme IFRS 9 remplace les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilisation, au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, à la décomptabilisation des instruments financiers et à l'amortissement des actifs financiers. L'adoption de la norme IFRS 9 a donné lieu à des changements de méthode comptables, mais n'a pas donné lieu à des rectifications aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Le 1^{er} avril 2018 (date de la première mise en œuvre de la norme IFRS 9), la direction a évalué quels modèles d'affaires s'appliquent aux actifs financiers détenus par le groupe et a classé ses actifs financiers dans les catégories de la norme IFRS 9 sur une base rétrospective. Au 31 mars 2018, les principaux effets résultant de ce classement sont les suivants

Actifs financiers	Valeur comptable	Classification en vertu de la norme IAS 39	Classification en vertu de la norme IFRS 9
Placements	15 365 \$	Disponibles à la vente	Juste valeur évaluée par l'entremise d'autres éléments
Placements	16 051 \$	Détenus jusqu'à l'échéance	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	2 731 \$	Prêts et créances	Coût amorti

Certains placements auparavant classés comme disponibles à la vente sont maintenant classés à leur juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global, puisque le modèle d'affaires de la Société doit être réalisé à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente de ces actifs. Il n'y avait pas de différence entre la valeur comptable antérieure et la valeur comptable révisée pour les placements disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global, la variation de la juste valeur étant incluse dans les autres éléments du résultat global et dans le cumul des autres éléments du résultat global. Par conséquent, au 1^{er} avril 2017 (ouverture), il n'y a pas d'ajustement des bénéfices non répartis, du cumul d'autres éléments du résultat global et du résultat global pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

Les placements auparavant classés comme détenus jusqu'à l'échéance et les comptes clients et autres débiteurs auparavant classés comme prêts et créances sont maintenant classés au coût amorti puisque la SPFL a l'intention de détenir les placements et les comptes clients et autres débiteurs jusqu'à l'échéance afin de recouvrer les flux de trésorerie contractuels puisque ceux-ci consistent uniquement en des paiements de capital et d'intérêts sur le capital impayé. Il n'y a pas de différence entre la valeur comptable antérieure et la valeur comptable révisée et, par conséquent, il n'y a pas d'ajustement des bénéfices non répartis et du bénéfice net au 1^{er} avril 2017 (ouverture) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

3. INCIDENCE DE L'ADOPTION DES NORMES IFRS 9 et IFRS 15 (suite)

Tous les actifs financiers de la Société sont assujettis au nouveau modèle de perte sur créance prévue de la norme IFRS 9 et, à ce titre, la Société a dû réviser sa méthode d'amortissement en conformité avec la norme IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers. La révision de la méthode d'amortissement n'a pas donné lieu à un ajustement de la valeur comptable des actifs financiers au 1^{er} avril 2017 et au 31 mars 2018, ni des bénéfices non répartis et du bénéfice net au 1^{er} avril 2017 (ouverture) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

b) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients - Incidence de l'adoption de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, remplace la norme IAS 18, *Revenus* et les interprétations connexes sur les revenus. La norme IFRS 15 définit les exigences de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients, sauf les contrats visés par les normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. En vertu de la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés selon une approche basée sur le contrôle, alors qu'en vertu de la norme IFRS 18, ils sont comptabilisés selon une approche axée sur les risques et avantages.

La Société a adopté la norme IFRS 15 de façon rétrospective, ce qui a donné lieu à des modifications de méthodes comptables, à des rectifications aux montants comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global relativement aux produits tirés du pont international des Mille-Îles, et à aucun changement à l'état consolidé de la situation financière.

Comptabilisation des produits

En vertu de la norme IFRS 18, les produits tirés des péages sont comptabilisés lorsque les péages sont perçus, au moment où les véhicules passent par les postes de péage. Les produits tirés du change sont constatés au moment où l'opération de change est réalisée. En vertu de la norme IFRS 15, les produits des péages et des services continuent d'être comptabilisés au moment où les véhicules passent par les postes de péage et les produits de change continuent d'être comptabilisés au moment où la transaction est conclue.

Pont international des Mille-Îles

La Société comptabilise sa quote-part des produits bruts, des charges brutes et de l'amortissement des immobilisations corporelles. Toutefois, les recettes et les charges brutes étaient auparavant comptabilisées conformément aux conditions énoncées dans l'accord international. Avec l'adoption de la norme IFRS 15, il a été déterminé que les produits devraient continuer d'être présentés sur une base brute, mais que les produits seraient comptabilisés lorsque les véhicules de tourisme et les véhicules commerciaux traversent le pont plutôt que conformément aux conditions énoncées dans l'accord international. Cela se traduit par la comptabilisation des produits au moment de la traversée, et ce, au taux de change en vigueur au moment où les produits sont comptabilisés plutôt qu'au taux de change indiqué dans l'accord international.

Il y a un reclassement de la perte du taux de change des charges aux revenus du pont international des Mille-Îles. Toutefois, ceci n'a pas d'incidence sur le résultat net ni sur les états consolidés de situation financière. Au T1, il n'y a pas d'ajustement rétrospectif puisque les revenus sont basés sur des prévisions. Les rectifications seront effectuées au cours du T2, au fur et à mesure que les revenus seront rectifiés en fonction des revenus réels au cours du T2 et du T4.

5.6 Sélection de notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités (suite)

4. TENDANCES SAISONNIÈRES

La circulation sur les ponts du portefeuille de la SPFL a traditionnellement connu des variations saisonnières. En ce qui concerne les revenus, on observe un nombre accru de traversées durant la période allant de mai à octobre. De novembre à avril, le nombre des traversées est toujours moindre, d'où la baisse des recettes des péages. Ce schéma de demande tient principalement aux voyageurs d'agrément et aux conditions climatiques, de sorte qu'ils sont plus susceptibles de voyager au printemps et en été. Par contre, la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis a également une forte influence sur le trafic international, notamment le trafic de camions, dont les droits de péage sont nettement supérieurs. Les conditions économiques varient moins au fil des saisons, mais dépendent davantage des conséquences du climat économique de chaque pays.

Quant aux charges, la SPFL assume d'importants coûts annuels d'entretien et de remise en état de ses actifs au cours de la saison de construction, qui s'étend sur les trois premiers trimestres de l'exercice financier. Les dépenses prévues peuvent varier selon les conditions climatiques, surtout au cours du troisième trimestre, avec l'arrivée de l'hiver. On estime que les dépenses d'exploitation et d'administration varient peu au fil des saisons.

5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités en conformité avec les normes IFRS oblige la direction à émettre des jugements, à faire des estimations et à formuler des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs pouvant avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Lorsque c'est le cas, l'incidence est comptabilisée dans des trimestres subséquents. Les jugements et estimations importants au 30 juin 2018 sont compatibles avec ceux communiqués dans la note 4 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 à l'exception du nouveau jugement critique, tel qu'indiqué ci-dessous.

Pont international des Mille-Îles

Puisque l'Administration du pont international des Mille-Îles participe à la fourniture de biens et de services au client, la Société devait déterminer si les revenus devaient être présentés sur une base brute ou sur une base nette, selon que la Société est considérée comme le mandant ou le mandataire. La Société a déterminé qu'elle agit à titre de mandante et que, par conséquent, une présentation sur la base brute est nécessaire. Pour déterminer qui est le mandant, il faut déterminer qui contrôle les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Puisque la Société a l'obligation d'entretenir le pont, elle est réputée contrôler les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client.

Le jugement actuel concernant l'entreprise commune et l'association demeure.

6. MODIFICATIONS FUTURES DES MÉTHODES COMPTABLES

Au cours du trimestre, il n'y a aucune émission de nouvelles normes ou de nouveaux amendements par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui aurait eu une incidence future sur la Société, sauf ceux communiqués dans la note 4 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Terrain \$	Ponts et routes \$	Véhicules et matériel		Améliorations d'immeubles	Projets en cours \$	Total \$
			Bâtiments \$				
Solde, 1 avril 2017	14 500	228 617	24 125	102 331	22 462	64 976	457 011
Ajouts	-	33	115	-	242	30 982	31 372
Cessions	-	(123)	(108)	(4 820)	-	(203)	(5 254)
Transferts	148	32 275	5 964	47 079	4 714	(90 595)	(415)
Solde, 31 mars 2017	14 648	260 802	30 096	144 590	27 418	5 160	482 714
Ajouts	-	39	26	-	-	756	821
Cessions	-	-	-	-	(37)	-	(37)
Transferts	-	864	-	146	-	(1 010)	-
Solde, 30 juin 2018	14 648	261 705	30 122	144 736	27 381	4 906	483 498

Amortissement cumulé	Terrain \$	Ponts et routes \$	Véhicules et matériel		Améliorations d'immeubles	Projets en cours \$	Total \$
			Bâtiments \$				
Solde, 1 avril 2017	-	44 650	11 990	22 522	14 146	-	93 308
Cessions	-	(123)	(108)	(4 790)	-	-	(5 021)
Transferts	-	16	(65)	(240)	17	-	(272)
Amortissement	-	8 212	1 723	4 393	825	-	15 153
Solde, 31 mars 2018	-	52 755	13 540	21 885	14 988	-	103 168
Cessions	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement	-	2 780	446	1 058	224	-	4 508
Solde, 30 juin 2018	-	55 535	13 986	22 943	15 212	-	107 676

Valeur comptable nette							
30 juin 2018	14 648	206 170	16 136	121 792	12 169	4 905	375 820
Valeur comptable nette							
31 mars 2018	14 648	208 047	16 556	122 705	12 430	5 160	379 546

Au cours du trimestre, la Société a conclu des engagements totalisant 7 245 \$ afin de faire progresser des projets d'immobilisations corporelles. Les contrats les plus importants incluent un montant de 2 684 \$ pour les travaux d'amélioration de l'infrastructure de la route internationale et un montant de 3 682 \$ pour la démolition l'ancien édifice administratif de Point Edward.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS*Juste valeur*

La juste valeur des clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, soit les niveaux 1, 2 ou 3, selon le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, observables directement ou indirectement; et,
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

Au 30 juin	2018		
	Valeur \$	Coût \$	Niveau
Instruments financier évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements (juste valeur évalué par l'entremise d'autres éléments)	15 455	15 455	Niveau 2
Instruments financier évalués au coût amorti			
Placements (coût amorti)	11 170	11 093	Niveau 1
Emprunts	8 548	8 903	Niveau 2
Obligation à payer	72 522	61 915	Niveau 2
Au 31 mars	2018		
	Value \$	Cost \$	Level
Instruments financier évalués à la juste valeur sur une base récurrente			
Placements (juste valeur évalué par l'entremise d'autres éléments)	15 365	15 365	Niveau 2
Instruments financier évalués au coût amorti			
Placements (coût amorti)	16 043	16 051	Niveau 1
Emprunts	8 994	8 988	Niveau 2
Obligation à payer	72 203	61 915	Niveau 2